

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2021

**Présents** : Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT - F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU - F. GUEHL - J. DROUOT - P. PETIBON - C. LATOUCHE - S. DESCOURT - J. LE GLAS - M. LE CORRE - B. HUONNIC - R. BONABAL – J-F BOUGET – E. CRESSEVEUR – F. KEREMPICHON - A. LE GALL – L. L'HAVEANT - R. MORINIÈRE - V. PERROT - M-A. RIOUAL - A. SOURIMANT - D COLIN - V. GUIMBERTEAU.

**Absents avec procuration** :

C.JEFFROY à Y. LE BRIGANT  
C.LE RUMEUR à M. LE CORRE  
I. ADAM à V. GUIMBERTEAU

**Secrétariat de séance** : A. SOURIMANT

M. Le Premier Adjoint au Maire excuse l'absence de M. Le Maire auprès de l'assemblée, au vu de son état de santé et lui souhaite un bon rétablissement.

M. LE BRIGANT ouvre la séance et demande l'approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE BRIGANT présente l'ordre du jour du Conseil Municipal.

## **1. Tirage au sort – Jurés d'assises 2022**

M. LE BRIGANT précise qu'il y a lieu de réaliser un tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune, en vue de l'établissement de la liste annuelle 2022 des jurés.

Le nombre de jurés est fixé à 9 pour la commune.

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire à la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie d'ici la fin de l'année 2022 par une commission instituée auprès du Tribunal judiciaire, siège de la Cour d'Assises de Saint-Brieuc.

Il est précisé que la personne tirée au sort doit être âgée d'au moins 23 ans pour être éligible (née avant 1999).

**Liste des jurés d'assises 2022** :

- GOARIN Hervé Jean Yves - Beg Douar
- BLAISE Samia Alice - Keravenou
- MARCONNET Evelyne Marguerite Suzanne - 3 Place du 8 mai 1945
- BLOT Jeannine - 21 rue du bois de fanfan
- BEZIERS LA FOSSE Alain Georges - Toul Yen
- ERKAN Mustafa - 25 Hent Parc Huellan
- LE POLES Jean François Marie - 2 Impasse Kergus
- LE VOGUER André Antoine - 26 Résidence Kéramanan
- LE NAOUR Patrick François Rolland - 31 Résidence Kéramanan

## **2. Création d'un poste de conseiller délégué**

M. LE BRIGANT propose un nouveau poste de conseiller délégué dédié aux marchés, à la téléphonie et à l'informatique ; et propose Mme Marie-Régine BONABAL pour occuper cette fonction.

Il rappelle que Mme BONABAL a une connaissance importante de ces tâches exercées en tant qu'agent communal, il y a quelques années.

Mme BONABAL exercera sous la responsabilité de M. LE BRIGANT et de Mme FOURNIS-BEYOU.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **3. Budget primitif 2021- centre nautique : décision modificative**

M. LE BRIGANT propose la décision modificative suivante pour le règlement d'une facture liée à la création du site internet du centre nautique.

Section d'investissement - BP 2021			
Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2051	Site Internet	30,00 €
21	2135	Intallations générales, agencements aménagement	- 30,00 €
Total			- €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### 4. Modification du tableau des effectifs

M. LE BRIGANT demande l'autorisation de modifier le tableau des effectifs par la création d'un poste de rédacteur, de catégorie B.

Une annonce est parue sur le site internet du centre de gestion, pour un remplacement de 17 mois pour le poste de Mme SAUGEZ partie en congé parental. Les candidatures reçues n'ont pas été satisfaisantes, il est donc proposé la création d'un poste de rédacteur.

Service Administratif	
1	Attaché
1	Directeur Général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants
1	Rédacteur principal de 1ère classe
2	Rédacteur
5	Adjoint administratif principal de 1ère classe
4	Adjoint administratif principal de 2ème classe
1	Adjoint administratif
1	Adjoint administratif - temps non complet 6/35
Police Municipal	
1	Brigadier chef principal
Technique	
2	Agent de maîtrise principal
2	Agent de maîtrise
14	Adjoint technique principal de 1ère classe
4	Adjoint technique principal de 2ème classe
6	Adjoint technique
1	Adjoint technique TNC 30,5/35
1	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles
1	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles 17/35
Animation	
2	Animateur principal de 1ère classe
1	Animateur principal de 2ème classe
3	Adjoint d'animation
2	Adjoint d'animation principal 2ème classe
Sport	
1	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe
Culturelle	
1	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

#### 5. Antennes TDF : proposition de l'entreprise Valocôme

La commune possède deux antennes situées à Guernevez et à Poullou Du, qui sont louées à des prestataires téléphoniques. La société Valocôme s'est proposée de renégocier, pour la commune, les loyers avec les locataires. Elle aurait pour mission de gérer en lieu et place de la commune, la location des deux antennes de radiotéléphonie mobile, ainsi que la revalorisation des loyers annuels facturés par la commune.

Cette renégociation permettrait une recette supplémentaire estimée entre 6 000 € et 7 000 € par an.

M. COLIN demande le coût de la prestation.

M. LE BRIGANT répond qu'un rendez-vous avec l'entreprise Valocôme va être fixé rapidement.

M. COLIN souhaite savoir qu'elle est la recette perçue aujourd'hui.

M. LE BRIGANT explique qu'actuellement la facturation est de 3 400 € par an, la nouvelle estimation de facturation sera de 10 000 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **6. Contentieux urbanisme - déclaration préalable de travaux – secteur de Lann Carré**

M. LE BRIGANT expose le compte rendu du jugement du tribunal administratif de Rennes en date du 02 avril 2021 concernant des travaux sur un pylône de radiotéléphonie mobile situé lieu-dit de Lan Carré. La commune est condamnée à annuler l'arrêté du 20 juin 2019 par lequel Le Maire s'est opposé à la déclaration préalable de travaux déposée le 16 mai 2019 ainsi que la décision implicite par laquelle son recours gracieux a été rejeté. Et le versement de la somme de 1 500 € à SAS TDF au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative.

M. LEON complète l'intervention de M. LE BRIGANT en stipulant que la commune a suivi les conseils de son instructeur Lannion Trégor Communauté en respectant la loi littoral. La loi Elan souligne l'importance des lignes téléphoniques et contredit la loi littoral.

La commune est condamnée à verser la somme 1 500 € à SAS TDF et le cabinet d'avocat a conseillé de ne pas faire appel de ce jugement.

M. LE BRIGANT souligne que la commune était favorable à ces travaux pour donner un meilleur accès au réseau aux Plestinais.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de la somme de 1 500 € à SAS TDF et de ne pas faire appel du jugement.

## **7. Extension Boulodrome : relance du Dossier de consultation des entreprises**

M. GUEHL rappelle qu'une mise en concurrence a été faite pour la réalisation de l'extension du boulodrome : dix entreprises ont retiré le dossier mais seulement deux offres ont été déposées.

La consultation prévoyait huit lots de travaux et les offres reçues portent sur le lot 1 : terrassement et le lot 8 - menuiseries intérieurs. Le chantier est évalué à 135 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de relancer la consultation des entreprises.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **8. Subventions pour la Chapelle Sainte Barbe : dépense supplémentaire : mission SPS**

Cette question a déjà été votée au dernier Conseil Municipal, il est demandé de revoir l'enveloppe des dépenses en incluant la mission SPS, à notre demande de financement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

## **9. Facturation d'un forfait pour le temps méridien aux familles pour l'année scolaire 2020 – 2021**

Mme DROUOT explique que pour continuer à bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocation Familiale, il est obligatoire de réaliser une facturation aux familles pour le temps méridien.

Il est proposé un forfait à hauteur de 5 € par enfant pour l'année scolaire 2020-2021 et une communication dès demain aux parents référents.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la facturation forfaitaire à 5 € par enfant pour l'année scolaire 2020-2021.

## **10. Contrat d'apprentissage – BPJEPS – Service enfance jeunesse**

M. LE BRIGANT demande l'autorisation de signer le contrat d'apprentissage avec M. CREACH, préparant le diplôme BPJEPS Loisirs tous publics, pour un démarrage en septembre 2021 sous la direction du responsable du Service Enfance et Jeunesse.

Mme DROUOT ajoute qu'elle l'a rencontré accompagnée du responsable du Service Enfance et Jeunesse et qu'elle approuve ce choix.

Le Conseil Municipal autorise M. LE BRIGANT à signer le contrat d'apprentissage.

## **11. Modification Statuts SPIC (Service Public Industriel et Commercial) chaufferies bois**

Il est proposé de réaliser une modification de l'article 7.1 composition du conseil d'exploitation « Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres du conseil municipal et deux représentants par usager du réseau » par : le conseil d'exploitation est composé de 9 membres du Conseil Municipal. Il peut inviter à titre consultatif les deux représentants par usager du réseau. »

M. LE BRIGANT souligne la difficulté d'obtenir des représentants de chaque structure et d'avoir le quorum pour les réunions. Il y a toujours la possibilité d'inviter des représentants d'autres structures selon l'ordre du jour. Sachant qu'aujourd'hui les usagers sont : Côtes d'Armor Habitat, l'EHPAD Le Gall, l'EHPAD Notre Dame, le Département et la Commune.

M. LE BRIGANT rappelle les membres du SPIC :

- Jacques LE GLAS, Annie LE GALL, Laurent L'HAVEANT, Erwan CRESSEVEUR, Frédéric LEON, Isabelle ADAM, Bertrand HUONNIC, Raymond MORINIERE et Yvon LE BRIGANT.

Les deux représentants de l'usager communal : Didier COLIN et François GUEHL seront soumis à l'invitation aux réunions du SPIC.

Le Conseil Municipal autorise les modifications du statut du SPIC chaufferies bois.

M. LEON indique que le début des travaux de la chaufferie du CCAS, comprenant le démontage de la chaudière, est prévu la semaine prochaine, suivi par le nettoyage du local et de la peinture au sol puis remontage de la chaudière et du réseau électrique.

## **12. Marché hebdomadaire : proposition schéma de circulation**

Pour des raisons de sécurisation et de respect des protocoles sanitaires, il y a lieu de modifier le schéma du marché hebdomadaire. La proposition consiste à élargir le marché l'été, place de Kerilly, d'occuper le parking de la poste et de la rue de Kergus jusqu'à la pharmacie. Les accès au marché seront sécurisés.

Des panneaux seront placés en amont : rue St Roch et au départ de la rue de Kergus avec un accès possible aux commerces.

M. COLIN demande si les commerçants en sont informés.

M. LE BRIGANT répond que le souhait était d'avoir l'avis du Conseil Municipal avant d'aller voir les commerçants.

M. LE BRIGANT rappelle qu'il faut protéger le marché et ne pas refuser de demandes de commerçant, car ils ont souffert pendant les périodes de confinement (non-alimentaire).

M. CRESSEVEUR propose d'élargir le marché autour de l'église.

M. LE BRIGANT rappelle qu'il y a des messes le dimanche matin, et l'occupation du parking risque de rendre les places handicapées inaccessibles.

M. LE BRIGANT explique qu'un incident a été évité, il y a un mois quand une dame est entrée avec sa voiture sur le marché. En panique, elle n'a pas pu faire marche arrière et c'est le placier qui a dû intervenir.

M. COLIN demande si un véhicule est obligatoire aux entrées du marché avec le plan Vigipirate.

M. LE BRIGANT répond que les barrières posées sont suffisantes par rapport à la réglementation en vigueur.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **13. Demande subvention DSIL 2021 et DETR 2022 : Création maison France service**

M. LE GLAS explique qu'une estimation a été réalisée par le bureau d'étude de Lannion Trégor Communauté pour un montant de 100 000 €, elle concerne un aménagement intérieur.

Les plans sont en cours de réalisation par M. LE GLAS et seront prêts pour la fin du mois. L'aménagement concerne la mise en place de bureaux, borne d'accueil, de sanitaires et de salle de réunions. Validé par les services de Lannion Trégor Communauté en charge des Maisons France Services.

M. LE BRIGANT ajoute que l'idéal serait de pouvoir être prêt pour début janvier 2022.

M. LE BRIGANT demande l'autorisation au Conseil Municipal de réaliser une demande de subvention correspondant à la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou à la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de réaliser la demande de subvention à l'unanimité.

### **14. Comité des œuvres sociales : Constitution**

Le C.O.S. est composé d'élus et de représentants du personnel, il est proposé que ce soit la commission du personnel qui soit élue au sein du Comité des Œuvres Sociales :

- ✓ Christian JEFFROY
- ✓ Yvon LE BRIGANT
- ✓ François GUEHL
- ✓ Annie LE GALL
- ✓ Jacques LE GLAS
- ✓ Raymond MORINIERE
- ✓ Viviane GUIMBERTEAU

M. LE GLAS ne souhaite pas faire partie de la liste des représentants, remplacé par Mme LE CORRE.

Le Conseil Municipal valide la liste énoncée à l'unanimité.

### **15. Escape Game : tarifs et modification de la régie An Dour Meur**

Mme LE CORRE explique qu'un escape game va être créé par le service culture pour cet été, dans les locaux de Kergall, sur le thème de Vitalis. Les inscriptions se feront sur le site

internet de An Dour Meur, attraction qui plaît beaucoup aux familles. (6 personnes maximum par séance, interdit aux moins de 6 ans).

Les tarifs proposés sont les suivants :

- ✓ Plus de 16 ans .... 12 €
- ✓ De 6 à 15 ans ..... 6 €

Il convient de délibérer sur la proposition tarifaire et de modifier la régie recette de An Dour Meur pour l'encaissement de cette nouvelle recette.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la proposition tarifaire et à la modification de la régie An Dour Meur, à l'unanimité

## **16. Heures supplémentaires – Elections**

M. LE BRIGANT rappelle que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin à l'espace An Dour Meur. Une nouvelle organisation est mise en place comprenant plusieurs difficultés : les gestes barrières, une nouvelle équipe d'agents et d'élus, un nouveau site et une double élections.

M. PETIBON demande à avoir la liste des participants de la liste de Mme ADAM, pour la bonne gestion de l'organisation.

M. LE BRIGANT ajoute que chaque équipe politique doit rechercher des volontaires. 4 personnes à chaque bureau, dont 3 de la liste de M. JEFFROY et 1 personne de la liste de Mme ADAM.

Pour la bonne organisation du scrutin, il a été fait appel aux agents communaux pour être présents toute la journée pour guider les électeurs. Il est proposé de les rémunérer en heures supplémentaires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

## **17. Questions diverses**

### **Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage - eaux pluviales urbaines - Lannion Trégor Communauté : travaux du Vieux Moulin et étude de la rue Claude Cotty.**

Convention pour des frais d'étude pour rue Claude Cotty : à hauteur de 4 000 € TTC

Convention pour les travaux rue du Vieux Moulin pour un montant de 16 000 € TTC

La Commune règle les entreprises et reçoit un remboursement de Lannion Trégor Communauté, après le versement.

Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des deux conventions, à l'unanimité.

M. LE BRIGANT ajoute que les communes se substituant à LTC pour la réalisation de travaux d'eaux pluviales urbaines verront leur attribution de compensation diminuée, la CLECT est en cours de réflexion sur le sujet. Une difficulté supplémentaire s'ajoute à la réflexion, la délimitation de la zone urbaine pour chaque commune du territoire.

### **Convention transfert de gestion de plusieurs dépendances du domaine public maritime sur le littoral de la commune de Plestin Les Grèves**

La convention porte sur le transfert de dépendances du domaine public maritime : de l'Etat vers la Commune, comprenant son usage et son entretien. Ces dépendances comprennent : les terre-pleins, des enrochements, des rampes, des murs de soutènement, et un môle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la présente convention, à l'unanimité.

**Vigipol (plan polmar) : nommé un référent élu et un référent agent**

Référent élu : Mr Raymond MORINIERE

Référent agent : Le Directeur des Services Techniques

Le Conseil Municipal valide la liste des référents à l'unanimité.

**Dossier de consultation des Entreprises – Acquisition d'une pelle mécanique - Services techniques**

M. LE BRIGANT demande l'autorisation à l'assemblée pour lancer une consultation des entreprises dans la cadre de l'acquisition d'une pelle mécanique à pneu d'occasion.

M. LEON ajoute que les services techniques ont le souhait de conserver le tractopelle pour une autre utilité.

M. LE BRIGANT explique qu'une économie va être réalisée, puisque 120 000 € TTC avait été mis au budget 2021, enveloppe qui correspondait à du matériel neuf.

L'autorisation est votée à l'unanimité.

**Décision modificative - Camping municipal : budget 2021 et modification de la régie**

Décision modificative

**Budget Camping**

Section de fonctionnement - BP 2021

Dépenses

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
67	673	Titres annulés - émis au cours d'exercice antérieurs	500,00 €
Total			500,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
70	7083	Location diverses	500,00 €
Total			500,00 €

La décision modificative correspond à des remboursements de l'année 2020, expliqués par le COVID.

Modification de la régie pour permettre au camping d'avoir 100 € de fond de caisse entre la friterie, le bar et l'épicerie ; et un encaissement de 20 000 €.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative et donne son autorisation pour réaliser les modifications sur la régie de recette du camping municipal, à l'unanimité.

**Convention de prestations de services à l'EHPAD – LE GALL**

Pour la réalisation de l'entretien et l'aménagement des surfaces extérieures de l'EHPAD Le Gall, il est proposé de réaliser la même convention que celle en cours avec les communes extérieures ainsi que l'application des mêmes tarifs. Les travaux seront réalisés par les services techniques, l'EHPAD n'ayant les moyens humains nécessaires.

Mme PRIGENT explique qu'une opération avec des bénévoles a été réalisée pour l'aménagement du patio de l'EHPAD, action qui a fait plaisir aux résidents.

La convention est validée à l'unanimité.

### **Contrat décalog - Médiathèque**

Reconduction pour l'hébergement et l'entretien du site internet : médiathèque pour un montant de : 1 998.55 € TTC

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

### **Demande de subvention : restaurant scolaire**

M. le Premier Adjoint au Maire demande l'autorisation à l'assemblée de réaliser une demande de subvention dans le cadre de « l'aide en faveur de certaines cantines scolaires » auprès de l'Etat.

L'Enveloppe globale de l'opération est estimée à 6 646.24 € HT pour une demande de subvention de 3 000 €.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de réaliser la demande de subvention à l'unanimité.

### **Proposition de formation à Ploulec'h sur les incivilités contre les élus**

Le 18 juin 2021 de 14h à 17h animée par la gendarmerie et les pompiers  
Inscription : Mme FOURNIS-BEYOU

Mme FOURNIS ajoute que la demande de subvention réalisée pour la modernisation information pour l'école élémentaire est acquise.

Fin de réunion à 20H20

M. Le Maire,  
Christian JEFFROY

Par délégué,  
M. Le Premier Adjoint,  
Yvon LE BRIGANT

